



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/26)

7 - 8 novembre 2023

#### Point 6 de l'ordre du jour : Recommandations sur les actions ou les améliorations qui nécessiteraient un examen par l'ANC et le Conseil

(Présenté par le Secrétariat)

#### RÉSUMÉ

Cette note de travail présente des recommandations sur les actions ou les améliorations qui nécessiteraient un examen par l'ANC et le Conseil.

Les mesures à prendre par la Réunion sont au **paragraphe 3** du présent document.

#### REFERENCE(S):

- Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne
- Doc 7474, Plan de navigation aérienne — Région Afrique-Océan Indien
- Manuel de procédure d'APIRG
- Comptes-rendus des réunions APIRG 23, 24 et 25

<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – le développement économique du transport aérien ; E – Protection de l'environnement.</b>
-------------------------------	---

## 1 INTRODUCTION

1.1 La réunion se souviendra qu'à la 40e session de l'Assemblée de l'OACI, il a été décidé d'aligner le calendrier des réunions des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRGS) et de groupes régionaux de sécurité aérienne (RASGS) avec l'exigence annuelle de rapport au Conseil

1.2 Les rapports des réunions des PIRG devraient être fournis dans un format standardisé aux organes de gouvernance de l'OACI pour identifier les défis régionaux et émergents, y compris des recommandations sur les actions ou les améliorations qui nécessiteraient une considération par l'ANC et le Conseil

## 2 ANALYSE

2.1 Sur la base des discussions, le Secrétariat a identifié les éléments ci-dessous qui peuvent nécessiter un soutien de l'OACI :

- Soutien au renforcement des capacités sur la cyber-résilience des systèmes de navigation aérienne à travers des formations et ateliers ;
- Élaboration des documents d'orientation supplémentaire et d'outils pour aider les États et l'industrie à la mise en œuvre des éléments ASBU ;
- Conduite des ateliers spécifiques sur les éléments ASBU pour soutenir les États et les efforts de l'industrie dans les activités de mise en œuvre ;
- Soutenir la région par l'identification d'experts d'autres régions qui peuvent soutenir en termes de formation et de partage des meilleures pratiques sur les questions de coopération civile / militaire ;
- Exhortation des Etats à désigner des Experts qualifiés et à encourager leur participation aux Panels et aux Groupes de travail, lorsque requis ; et
- Mise en œuvre d'un mécanisme de suivi de toutes les modifications apportées aux éléments ASBU disponibles sur le portail de l'OACI, y compris une notification aux États via une lettre aux Etats ou des moyens alternatifs. Le mécanisme proposé pour le suivi des modifications apportés aux éléments ASBU sur le portail de l'OACI devrait inclure un « mécanisme de notification » sur les informations qui ont changé.

### **3. MESURES A PRENDRE PAR LA REUNION**

#### 3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note de l'information présentée dans ce document de travail ; et
- b) Examiner, modifier si nécessaire et suggérer des mesures supplémentaires, le cas échéant.